



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20220705_18**

ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Date du Conseil Municipal : 5 juillet 2022
Date de convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 5
Nombre de votants : 37
Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 ;
- Le courrier de démission de Mme Martine GOULLEY en qualité d'administrateur, en date du 20 juin 2022 ;
- Le courrier de démission de M. Thomas COURTOUX en qualité d'administrateur ;
- Le courrier de démission de M. Daniel GROULT en qualité d'administrateur ;

Considérant :

- Que la désignation de membres élus au sein du Conseil d'Administration doit se faire au scrutin de liste ;
- Le souhait de Madame Fabienne FUCHE et de Monsieur Gérard FAUCHE (désignés membres suppléant dans la délibération n° D20210330_26) de ne pas vouloir siéger ;
- Qu'une seule liste se présente pour occuper les 8 sièges à pourvoir par le Conseil Municipal :
 - o M^{me} Laurette PATOUREAUX, conseillère municipale, conseillère communale de La Roussière,
 - o M. Claude BERTHE, conseiller municipal, conseiller communal de Sainte-Marguerite-en-Ouche,
 - o M. Domicé BERTRE, maire délégué de Landepéreuse,
 - o M^{me} Blandine BURDET, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard,
 - o M. Pascal LEFEBVRE, conseiller municipal, conseiller communal d'Épinay,
 - o M. John MICHEL, conseiller municipal, conseiller communal de Gouttières,
 - o M^{me} Christelle MONNIER, maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche,
 - o M^{me} Viviane SAMAIN, conseillère municipale, conseillère communale de Gisay-la-Coudre.

Décide : à l'unanimité (37 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De procéder à la désignation de la liste qui s'est présentée pour siéger au conseil d'administration du CCAS et constate l'élection de :
 - o M^{me} Laurette PATOUREAUX, conseillère municipale, conseillère communale de La Roussière,

- o M. Claude BERTHE, conseiller municipal, conseiller communal de Sainte-Marguerite-en-Ouche,
- o M. Domic BERTRE, maire délégué de Landepéreuse,
- o M^{me} Blandine BURDET, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard,
- o M. Pascal LEFEBVRE, conseiller municipal, conseiller communal d'Épinay,
- o M. John MICHEL, conseiller municipal, conseiller communal de Gouttières,
- o M^{me} Christelle MONNIER, maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche,
- o M^{me} Viviane SAMAIN, conseillère municipale, conseillère communale de Gisay-la-Coudre.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.